



SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-unsas.org

Avignon, le 8 juin 2010

Objet : mise en œuvre de l'application MOSART

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Dans un courrier du 3 juin 2010, adressé directement aux directeurs d'école sous couvert des inspecteurs de l'éducation nationale, vous demandez à nos collègues directeurs de fournir, dans les 24 heures, un formulaire pré-établi portant les signatures des enseignants ayant assuré leur service pendant les journées de grève.

Vous n'êtes pas sans savoir que ces pratiques, très largement refusées par les inspecteurs de l'éducation nationale (position du SIEN- Unsa Education et d'autres syndicats d'IEN) posent des problèmes en terme de charge de travail, de responsabilité et d'éthique. Pour le SE-Unsa, ce travail ne doit pas incomber aux directeurs d'école qui s'opposent à la transmission de listes de personnels grévistes ou non grévistes. Nous tenons à réaffirmer ici que le droit de grève est un droit individuel et que la remontée d'informations à ce sujet doit être également individuelle.

Je tenais aussi à vous signaler que la simple déclaration d'intention préalable visant à organiser le SMA ne correspond absolument pas à la réalité: de nombreux collègues se déclarant grévistes via la déclaration, ne sont finalement le jour «J» pas en grève. La déclaration préalable n'a pas pour vocation de procéder au recensement en vue de retenues salariales.

Veillez agréer monsieur l'inspecteur, nos cordiales salutations.

Denis Olivier,
Secrétaire départemental du SE-Unsa Vaucluse.